

réflexion, que j'étais complètement incapable de décrire la manière dont le Néo-Canadien doit réagir à l'égard du drapeau national, ni de dire combien vite il doit s'assimiler, combien vite il doit mettre de côté certaines habitudes qu'il apporte de son pays et quel degré de nationalisme il doit afficher pour devenir un Canadien typique.

C'est là un point important lorsqu'il s'agit de savoir s'il convient d'adopter maintenant un drapeau canadien distinctif. Le drapeau des États-Unis est un emblème distinctif et je dirais que les citoyens des États-Unis revêtent des caractéristiques américaines de parade plus rapidement et dans une plus grande mesure que cela se fait chez nous. J'estime que si nous avons au Canada un caractère distinctif, c'est de ne pas nous préoccuper outre mesure de nous donner un caractère national original. Vraiment, ce qui fait d'un Canadien un bon citoyen de son pays c'est qu'il ne se soucie pas trop d'être conformiste, qu'il ne s'inquiète pas trop d'être semblable à tout le monde. Je crois que le Canadien moyen se pique d'être un peu différent et ne se soucie pas trop de se conformer à un moule national, si exemplaire soit-il.

Par conséquent, je suis de ceux qui croient que c'est l'esprit qu'il nous faudrait continuer à encourager dans ce pays,—l'idée que le Canadien typique est celui qui aime agir comme bon lui semble tant qu'il ne dérange pas ses voisins et qui veut accorder à ses voisins des droits identiques aux siens, sans qu'il lui soit nécessaire de se conformer à un type. Il sera très difficile de définir ce genre de personne. Je dirais que nous avons au pays un type de citoyen beaucoup plus individualiste et qu'ainsi nous aurons beaucoup de difficulté à trouver un drapeau qui rallie tous les suffrages.

Nous n'obtiendrons certes pas l'unanimité là-dessus et je crois que les mesures auxquelles le gouvernement a songées en vue de choisir un drapeau qui soit à la satisfaction de tout le monde et qui change les coutumes qui se sont ancrées chez nous avec les années, seront très difficiles à préciser. Je crois que nous aurons de la difficulté à déterminer le modèle que nous devrions adopter ou le programme que nous devrions mettre en vigueur en vue d'y donner jour. D'autre part, j'estime que le présent bill qui tend à laisser le choix au gouverneur en conseil impose un lourd fardeau à l'autorité. Alors que nous devons tous, à titre de députés, prendre position sur les questions qui nous sont soumises alors que nous devons être prêts à démolir le gouvernement si nous jugeons qu'il a manqué à ses devoirs, et alors que nous devons être prêts à guider la population du pays dans les

questions controversées, c'est un peu trop demander au petit groupe d'hommes qui constituent le gouvernement du pays que d'élaborer un projet de drapeau qui ralliera l'approbation générale dans le pays et qui réalisera les ambitions des divers groupes qui se soucient tellement du projet de drapeau qu'ils préconisent. Autrement dit, la plupart de ceux qui souhaitent ardemment avoir un drapeau national distinctif ont des idées particulières sur l'aspect de ce drapeau.

Par conséquent, j'estime que s'ils peuvent présenter un emblème capable de rallier tout le monde, et d'être reconnu et appuyé d'un bout à l'autre du pays, il y aurait lieu de présenter un projet de loi favorisant ce drapeau et offrant le moyen de déterminer si l'ensemble du pays l'accepte. S'il était possible de démontrer qu'il y a d'un bout à l'autre du pays un sentiment très net en faveur de ce drapeau, il serait temps que le gouvernement agisse et prenne les mesures qui s'imposent.

Je me demande si je ne contreviens pas au Règlement en formulant quelques observations au sujet de certains modèles que j'ai vus et sur le raisonnement qui motive le désir de s'éloigner de l'emploi de l'Union Jack et du pavillon rouge. J'ai signalé au début de mes observations que, si le Canada se développe et devient, à certains égards, un pays plus nationaliste, plus important, plus considérable et plus riche, qui exerce une influence plus marquée sur les affaires internationales, nous avons, d'autre part, de plus grandes obligations envers les Nations Unies, et nous devons nous garder d'afficher, à l'heure actuelle, un trop grand sentiment de nationalisme.

Évidemment, nous sommes liés au Commonwealth britannique. Même s'il est vrai que tous les citoyens de notre pays n'ont peut-être pas des liens de parenté avec le Royaume-Uni, personne ne peut oublier un instant que le régime parlementaire dont nous bénéficions aujourd'hui a sa source dans le régime parlementaire britannique et que notre patrimoine dans le domaine du droit et de l'application de la loi s'inspire directement du régime britannique. En effet, les causes réglées en Grande-Bretagne servent toujours de précédents à nos tribunaux. Je crois que nous serions quelque peu aveugles si nous déclarions vouloir un drapeau qui ne nous identifierait pas avec toutes ces choses avec lesquelles, nous devons, heureusement ou malheureusement, être prêts à nous identifier en tant que pays.

Je terminerai ainsi ces quelques observations, monsieur l'Orateur, parce que, si je voulais traiter convenablement tous les aspects divers que présentent la catégorie et le modèle d'un drapeau, et de ce qui devrait,